



Compliance

Policy relative à l'environnement

Table des matières

1. Résumé.....	3
2. Parties concernées, propriétaire, responsabilités.....	3
2.1 Parties concernées	3
2.2 Propriétaire:	4
2.3 Responsabilités.....	4
3. Policy.....	5
3.1 Objectifs	5
3.2 Conformité totale avec la réglementation en vigueur en matière d'environnement.....	5
3.3 Utilisation parcimonieuse des matières premières et prévention des déchets.....	5
3.4 Recherche d'une efficacité maximale en matière de consommation énergétique et de réduction des émissions de CO2.....	6
3.5 Non-utilisation de produits destructeurs d'ozone	6
3.6 Non-utilisation de produits dangereux.....	6
3.7 Bon voisinage.....	6
4. Implémentation	7
5. Annexes.....	7
5.1 ETNO Sustainability Charter (charte relative au développement durable de l'ETNO).....	7
5.1.1 Our Vision.....	7
5.1.2 Our approach.....	7
5.1.3 Our pledge	8

1. Résumé

En tant qu'entreprise durable, Proximus reconnaît l'impact qu'exercent ses activités sur l'environnement. A cette fin, Proximus veillera à limiter son propre impact et celui de ses clients sur l'environnement.

Ainsi, Proximus a souscrit à la charte relative au développement durable de l'ETNO¹ (voir annexe).

La présente policy définit la politique générale du Groupe Proximus en matière d'environnement.

Le département CPP/ENVIRONNEMENT est chargé du respect de cette policy.

Sauf disposition contraire, la présente policy s'applique à Proximus S.A. de droit public ainsi qu'à toutes les filiales du Groupe Proximus, dans lesquelles Proximus détient une participation minimale de 50 % et qui sont établies en Belgique.

Toute négligence relative à l'application stricte de cette policy peut avoir des conséquences négatives importantes pour le Groupe Proximus, ainsi que personnellement pour les différents responsables (p.e. de la publicité négative, des actions en justice, de lourdes amendes, des enquêtes externes, etc.).

2. Parties concernées, propriétaire, responsabilités

2.1 Parties concernées

Au sein de Proximus, les parties suivantes sont concernées par l'environnement:

- L'entreprise: Il s'agit de Proximus SA et ses filiales, dont Proximus détient une participation minimale de 50 %.
- La ligne hiérarchique: Il s'agit des personnes qui dirigent des équipes, des départements, des divisions, etc., à l'exception de la personne qui est considérée comme employeur. Elles exercent toujours une fonction de ligne, telles que les managers de ligne et les coaches.
- Le collaborateur: Est un employé du Groupe Proximus, y compris:
 - Employés temporaires (= intérimaires)
 - Etudiants stagiaires
 - Etudiants
- Corporate Prevention & Protection (CPP)

¹ European Telecommunications Network Operators' Association

2.2 Propriétaire:

Le CEO de Proximus SA a désigné le Head of Corporate Prevention & Protection en tant que propriétaire de la Policy, chargé des responsabilités suivantes en matière de la policy: l'organisation de la communication, l'implémentation, le contrôle de la conformité, le rapportage et la mise à jour de la présente policy.

2.3 Responsabilités

- L'entreprise:

Toute entreprise est obligée de mettre en œuvre une politique environnementale (obligation légale), ce qui implique les buts généraux et les principes d'action de l'entreprise à l'égard de l'environnement, y compris le respect de toutes les réglementations pertinentes en matière d'environnement.

Dès lors, toutes les Divisions de Proximus SA et toutes ses filiales concernées assureront que toutes ces normes environnementales soient respectées au cours de ses activités et que les produits et services qu'elle achète et/ou commercialise soient conformes à cette policy. En outre, elle prendra en charge les frais encourus à cette fin.

- La ligne hiérarchique:

La ligne hiérarchique veillera au respect de la présente policy au sein de sa division et à son niveau hiérarchique.

- Les collaborateurs:

Tout collaborateur contribuera, dans le cadre de sa fonction, à l'application et à l'intégration des aspects repris dans cette Policy, ainsi que dans les procédures et instructions environnementales de sa division.

Corporate Prevention & Protection (CPP):

CPP est la force motrice en matière de l'environnement au sein de Proximus. Elle rédige la Policy relative à l'environnement et fournit des directives sur tous les sujets environnementaux applicables au sein de Proximus.

En plus, le Head of CPP a été mandaté par le CEO en vue d'accomplir, au nom de Proximus SA, toutes les formalités administratives dans le cadre de la demande et/ou du renouvellement d'autorisations environnementales ou d'autorisations d'exploitation, de déclarations environnementales, de représenter Proximus lors de procédures ou d'auditions, de faire toute déclaration appropriée ou de fournir des documents nécessaires ou utiles, et en général, d'effectuer toutes les actions nécessaires à l'obtention d'une autorisation environnementale ou d'une autorisation d'exploitation. Des mandats similaires sont prévus pour les filiales concernées et pour les OLO (Other Licensed Operator).

CPP assumera également la gestion des inventaires de l'amiante et des analyses et assainissements du sol.

3. Policy

3.1 Objectifs

Proximus se comportera comme une entreprise durable en poursuivant les objectifs suivants:

- Conformité totale avec la réglementation en vigueur en matière d'environnement;
- Utilisation parcimonieuse des matières premières et prévention des déchets;
- Recherche d'une efficacité maximale en matière de consommation énergétique et réduction des émissions de CO2;
- Non-utilisation/limitation de l'utilisation de produits destructeurs d'ozone;
- Non-utilisation de produits dangereux ou limitation de leur usage;
- Instauration de relations de bon voisinage avec les citoyens en contact avec les activités de Proximus; et
- Sensibilisation et formation de son personnel à propos des objectifs de l'entreprise en matière d'environnement.

3.2 Conformité totale avec la réglementation en vigueur en matière d'environnement

Les autorités régionales, nationales et internationales ont édicté de nombreuses règles et procédures administratives destinées à protéger l'environnement.

Proximus se donne les moyens nécessaires afin de se conformer aux réglementations pertinentes en matière d'environnement.

3.3 Utilisation parcimonieuse des matières premières et prévention des déchets

Une société telle que Proximus ne peut se développer de manière durable que si elle parvient à détacher son développement de sa consommation de matières premières. À cette fin, Proximus poursuit concrètement les objectifs suivants :

- d'une part, rationaliser, dans sa propre organisation, son utilisation de papier, de matériaux et de matières premières, en limitant et/ou en évitant si possible toute consommation.
- d'autre part, optimiser sa consommation de matières premières, grâce par exemple à la gestion et à l'envoi électronique de documents, à la facturation électronique, aux visioconférences, etc.
- appliquer une politique de réduction des emballages, tant vis-à-vis des produits qu'elle achète que de ceux qu'elle commercialise.

3.4 Recherche d'une efficacité maximale en matière de consommation énergétique et de réduction des émissions de CO2

La maintenance et le développement du réseau de Proximus consomment d'importantes quantités d'énergie (p.e. l'électricité, le gaz et le mazout).

Proximus met tout en oeuvre afin de rationaliser systématiquement sa consommation d'énergie et de réduire ses émissions de CO2.

Conformément aux directives de l'ETNO, Proximus définira des objectifs en vue d'adopter des pratiques plus vertes, de limiter sa consommation d'énergie et les répercussions de ses activités sur l'effet de serre.

En plus, Proximus limitera le nombre de déplacements en voiture de son personnel, ce qui se traduira par une réduction des carburants utilisés et des émissions.

3.5 Non-utilisation de produits destructeurs d'ozone

En matière de climatisation de ses locaux techniques et de ses bâtiments administratifs, Proximus applique une politique responsable de refroidissement, tant en ce qui concerne l'intensité que le choix des gaz réfrigérants.

Ainsi, Proximus cessera toute utilisation d'hydrocarbures fluorés (type R22) et les remplacera par des gaz réfrigérants plus respectueux de l'environnement.

3.6 Non-utilisation de produits dangereux

Les produits dangereux peuvent entraîner des pollutions ou accidents pouvant affecter nos collaborateurs ou des tiers.

Proximus tend à limiter l'achat et l'utilisation de substances dangereuses. Toutefois, si leur utilisation s'avère nécessaire, Proximus prend les mesures de sécurité qui s'imposent en matière de sécurité et d'environnement. Celles-ci sont détaillées dans la policy "Bien-être au travail".

3.7 Bon voisinage

En tant qu'entreprise durable, Proximus veille à exercer ses activités en traitant avec respect chaque citoyen, personne, instance, entrant en contact avec Proximus.

À cet égard, Proximus mettra tout en oeuvre pour limiter au maximum les inconvénients liés à ses activités (bruit, circulation, etc.).

Proximus met un point d'honneur à analyser toute plainte introduite par les citoyens dans ce domaine.

4. Implémentation

Des campagnes de sensibilisation, ainsi que des formations et des communications pour la ligne hiérarchique seront organisées afin de faire appliquer cette policy.

5. Annexes

5.1 ETNO Sustainability Charter (charte relative au développement durable de l'ETNO)

The Sustainability Charter of the European Telecommunications Network Operators' Association

5.1.1 Our Vision

Sustainable development is a global strategic goal, which seeks to achieve economic growth that promotes a fair and just society while conserving the natural environment and the world's scarce, non-renewable resources for future generations. It is our belief we can play an important part in making this happen.

Corporate Social Responsibility also needs to be understood in the context of sustainable development:

Corporate Social Responsibility is the business contribution to making sustainable development happen, through the proactive management of a company's environmental, social and economic impacts.

This Charter embodies our commitment to sustainable development via:

- a sustainable provision of products and services with significant environmental, social and economic benefits;
- a determined effort to integrate our business activities with environmental, social, and economic responsibilities — minimizing, where practicable, any negative impact these activities may generate.

5.1.2 Our approach

We believe, as do our employees, customers, shareholders and governments, that today's world demands close attention to business principles and ethics, employee relations, human rights, environmental management, community investment and general working conditions, within a company and regarding its outside suppliers.

Collectively, these activities form the basis for Corporate Social Responsibility (CSR).

CSR commitment demands regular performance assessment. Thus, our reports offer stakeholders a means to judge how effective our improvement programs have been. Moreover, the spread and reach of telecommunications across contemporary society imposes on us, as responsible corporate citizens, the social obligation to demonstrate this commitment, to reflect how we run our businesses.

Collectively, our companies' combined turnover represents a significant proportion of European trade, which offers a unique opportunity for ETNO member companies to co-operate actively with policy-makers and Governments to make a real difference. Indeed, our CSR activities can offer a significant contribution to sustainable development.

5.1.3 Our pledge

We, as Charter signatories, whether individually or collectively, are committed to continuous improvement and the sharing of best practice via action in the following areas:

5.1.3.1 Awareness

To acknowledge all the relevant environmental, social and economic impacts of our products and services: whether positive or negative. In particular we will build CSR aspects into company communications and training programs.

5.1.3.2 Regulatory compliance

To achieve full compliance with all relevant legal requirements and, where appropriate, to exceed them.

5.1.3.3 Research and development

To support research and development into the contributions that new telecommunication products and services can make to sustainable development.

5.1.3.4 Procurement

To implement efficient management of resources, energy use, waste, emissions reductions, environmentally friendly process and product requirements; eliminating use of hazardous materials; observation of human rights and labor conditions.

5.1.3.5 Accountability

To make available to all stakeholders' material data, case-study examples and information about our environmental, social and economic performance, as accountability and transparency are key elements of CSR.

To maintain an inclusive approach to stakeholder relationships in order to reflect their aspirations and needs in our business activities.

5.1.3.6 Cooperation

To co-operate constructively with governments, customers, industry partners, civil society and international organizations when investigating, developing and promoting the benefits that information and communications technologies generate for sustainable development.

5.1.3.7 Management systems

To offer a statement of business principles, an environmental policy, the appointment of a management board member with specific CSR responsibilities, and a manager(s) with designated responsibility for co-coordinating programs of continuous sustainability improvement.

Finally, to implement management systems that support development of appropriate and well-structured programs on environmental protection, labor conditions, occupational health and safety and social accountability.

5.1.3.8 Employee relations

To create work environments that promote the work-life balance, professional development, diversity and health and safety; maintaining a highly motivated and productive workforce